

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME  
Arrondissement de DIEPPE  
Canton de NEUFCHATEL-EN-BRAY

**COMMUNE DE BOSC-MESNIL**

616 Route du Centre - 76680 –  
Tél: 02 35.34.50.68 / Fax : 09 70 61 36 67

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt- huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur François BATTEMENT, Maire de Bosc-Mesnil

Date de convocation 24 juin 2019

**PRESENTS** : Mmes et MM. Nicole LEROY, Myriam QUEVAL, François BATTEMENT, Pascal VAN DE STEENE, Jean-Marie MAINOT, David HALOT, Sylvain BINET, Patrick BOISSAY.

**ABSENTS EXCUSES** : MM Denis MANUEL, Sylvain CAMPAIN (pouvoir à Mme LEROY) ,Ludovic LEBRETON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme QUEVAL Myriam

*Nombre de membres en exercice : 11*

*Nombre de membres présents : 08*

Le procès - verbal de la séance du 12 avril 2019 est approuvé à l'unanimité

**FOYER STEPHANAIS – GARANTIE D'EMPRUNT**  
**N° 28/06/2019 - 01**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord tacite a été donné au Foyer Stéphanois qui doit contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le rachat des 10 logements de Seine Habitat, dont les caractéristiques sont les suivantes : Prêt transfert de patrimoine pour un montant de 592 750.00 € sur une durée de 35 ans au taux de 1.65 %. Dans le passé la Commune et le Département garantissaient chacun 50 % de l'emprunt, le Département ne garantit plus, la Commune se voit dans l'obligation de garantir à 100 %.

Après délibération, Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de garantir à 100 % le prêt du Foyer Stéphanois.

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES - FDJ**  
**N°28/06/2019 - 02**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une participation au fonds départemental d'aide aux jeunes a été votée au budget. La participation de la commune est maintenant connue, elle s'élève à 0.23 € par habitant , soit un montant total de 72.45 €

Après délibération le Conseil Municipal accepte le montant de 0.23€/ habitant pour un total de 72.45 €.

**LOCATION SALLE DES FETES**  
**N° 28/06/2019 - 03**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors d'une location en mai 2019, la salle a été rendue très sale. Dans le règlement intérieur de location il est stipulé « si problème de ménage mal fait, 50.00 € seront retirés du montant de la caution »

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer 50.00 € sur le chèque de caution pour cette location du 4 et 5 mai 2019.

**LOCATION SALLE DES FETES - TARIFS**  
**N° 28/06/2019 - 04**

Monsieur le Maire propose de revoir le règlement intérieur de la salle des fêtes et certains tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à partir du 1<sup>er</sup> août 2019,

- de revoir le règlement intérieur de la salle des fêtes
- de passer le chèque de caution à 200.00 €
- d'intégrer dans les tarifs une prestation pour le ménage mal fait de 75.00 €.

**COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018**  
**N°28/06/2019 - 05**

Un courrier de la Préfecture a informé Monsieur le Maire que l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 175 722.39 € et l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 26 302.90 € apparaissent au compte de gestion mais pas au compte administratif 2018.

C'est une erreur lors de l'enregistrement du compte administratif, la reprise va être faite et les documents correspondants envoyés à la Préfecture.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité acte la reprise de l'excédent de fonctionnement et d'investissement sur le compte administratif et l'envoi des documents à la Préfecture.

**ACCEPTATION D'UN CHEQUE**  
**N°28/06/2019 - 06**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chèque de 50.00 € a été donné à la Commune lors d'un mariage.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le chèque de 50.00 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire présente le dispositif « participation citoyenne » de la brigade territoriale de contact du Pays de Bray. Le Conseil Municipal émet un avis positif.
- Un courrier pour une demande de CU chemin des Forrières a été reçu en mairie.
- La commission de travaux s'est réunie le samedi 11 mai à 10h00 pour faire le tour de la commune, une liste de travaux a été élaborée, elle sera planifiée pour exécution par les agents d'entretien.
- La réparation des routes doit être faite par les 2 adjoints et les agents d'entretien de la commune.
- Une information est donnée concernant le risque de fermeture des trésoreries, notamment celle de Bellencombre.
- Sur les conseils des pompiers, Monsieur le Maire va vider la réserve incendie de la salle des fêtes pour la nettoyer.

La séance est levée à 22 H 25